

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_199TER-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021



DELIBÉRATIONS N°199
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2021

DEL 2021.09.08/199

Thème :
SPORTS

Le **mercredi 08 septembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :

Modernisation du Parc des Sports : approbation de programme et lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADE, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 02/09/2021

Affichage : 02/09/2021

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Élixa FAURE
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Christian JULLIEN
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à André MARTIN
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 30

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Monique OLLAGNIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Renaud PONS

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_189TER-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

- VU** les articles L. 2125-1-2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 et R. 2172-1 à R. 2172-6 du Code de la commande publique ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.01.27/4 du 27 janvier 2021 portant sur la création et la composition de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.04.21/71 du 21 avril 2021 approuvant le lancement de l'opération de modernisation du site du parc des sports ;
- CONSIDERANT** l'étude de programmation architecturale et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du parc des sports réalisée entre mars et juillet 2021 ;
- CONSIDERANT** la nécessité de désigner une maîtrise d'œuvre par le biais d'un concours restreint afin de concevoir les équipements neufs et notamment le gymnase ;
- CONSIDERANT** l'opportunité de sortir du périmètre du concours restreint la structure artificielle d'escalade et le terrain de rugby dans le but d'accélérer la réalisation de la première phase d'aménagement ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission, Vie quotidienne, Jeunesse et Sports, réunie le 06/09/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- **D'approuver** le programme, le phasage et les coûts mis à jour de l'opération de modernisation du parc des sports, à savoir :
 - Première phase d'aménagement :
 - Construction d'un nouveau skate-park pour un coût estimé à 550 000 euros hors taxes
 - Remplacement du groupe froid au sein de la patinoire pour un coût estimé à 1.75 millions d'euros hors taxes
 - Construction d'une Structure Artificielle d'Escalade pour un coût estimé à 755 000 euros hors taxes
 - Construction d'un terrain de rugby pour un coût estimé à 755 000 euros hors taxes

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_199TER-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

Deuxième phase d'aménagement :

- Construction d'un nouveau gymnase pour un coût estimé à 5.41 millions d'euros hors taxes

- Construction d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique de grands jeux pour un coût estimé à 2.595 millions d'euros hors taxes

➤ Troisième Phase d'aménagement :

- Traitement paysager des espaces extérieurs sur environ 20 000 m², comprenant notamment l'aménagement d'une place des sports homogène d'environ 10000m²

- Réaménagement des zones de stationnement et voiries sur environ 20000m²

• **D'approuver** le plan de financement mis à jour de l'opération de modernisation du parc des sports, à savoir :

- Construction d'un nouveau skate-park :

Région (30%)	165 000 €HT
Département (30%)	165 000 €HT
CCB (12%)	66 000 €HT
Autofinancement (28%)	154 000 €HT
Total :	550 000 €HT

- Remplacement du groupe froid au sein de la patinoire :

Région (18%)	320 000 €HT
Etat (37%)	640 000 €HT
Département (18%)	320 000€HT
Autofinancement (27%)	470 000 €HT
Total :	1 750 000 €HT

- Construction d'une Structure Artificielle d'Escalade :

Région (20%)	152 500 €HT
Etat (20%)	152 500 €HT
Département (40%)	300 000 €HT
Autofinancement (20%)	150 000 €HT
Total :	755 000 €HT

- Construction d'un terrain de rugby :

Région (20%)	152 500 €HT
Etat (20%)	152 500 €HT
Département (30%)	226 000 €HT
Autofinancement (30%)	224 000 €HT
Total :	755 000 €HT

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_199TER-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

Construction d'un nouveau gymnase :

Région (33%)	1 800 000 €HT
Etat (18%)	1 000 000 €HT
Département (8%)	450 000 €HT
Autofinancement (40%)	2 160 000 €HT
Total :	5 410 000 €HT

- Construction d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de synthétique de grands jeux :

Région (20.23%)	525 000 €HT
Etat (20.23%)	525 000 €HT
Département (20%)	519 000 €HT
Autofinancement (40%)	1 026 000 €HT
Total :	2 595 000 €HT

- **De distinguer** la maîtrise d'œuvre de la phase 1 de celle des phases 2 et 3 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à organiser le concours restreint de maîtrise d'œuvre avec niveau de prestation « esquisse+ », portant sur la conception « esquisse+ » des phases 2 et 3 et la réalisation de la phase 2 de l'opération de modernisation du parc des sports ;
- **De désigner** comme membre du jury à voix délibérative de ce concours les personnes suivantes :
 - Les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Briançon (titulaires ou suppléants, nommés par délibération) représentant la maîtrise d'ouvrage, dont Monsieur le Maire en tant que Président du Jury
 - Deux membres du Conseil Municipal, nommés par la présente délibération :
 - M. Christian JULLIEN
 - M. Yoann LAGIER
 - M. Vincent DORDOR, Directeur Général Adjoint des services municipaux
 - Mme Marine MICHEL vice-présidente du Département des Hautes Alpes en charge des Sports, des Activités de pleine nature et de Terre de jeux.
 - Le tiers de maîtres d'œuvre possédant la/les qualification(s) demandées ou qualification(s) équivalente(s)
- **De fixer** à trois le nombre de candidats admis à concourir sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures ;

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_199TER-DE

Reçu le 14/09/2021

Publié le 14/08/2021

De fixer à 30 000 euros hors taxes l'indemnité qui sera allouée à chaque concurrent ayant remis des prestations conformes au règlement du concours ;

- **De fixer** à 500 euros hors taxe par journée de présence la rémunération des maîtres d'œuvre qualifiés membres du jury. Cette rémunération intégrera les frais de déplacements, de repas et de nuitée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération de modernisation du Parc des sports ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

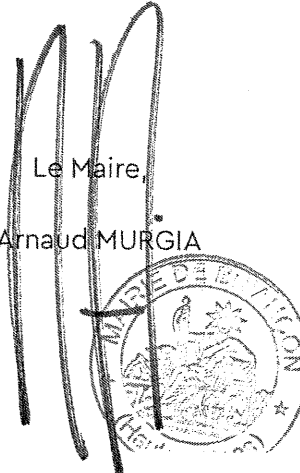
ABSTENTION : 3

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2021.09.08/199

PUBLIÉE LE : **14 SEP. 2021**

Le Maire,
Arnaud MURGIA





CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS DEL 2021.09.08/23

MODERNISATION DU PARC DES SPORTS :
APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DU
CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE

